

Question de vocabulaire : Définissez en contexte le sens du nom « *bellum* ».

1. Travail sur le texte pour repérer les diverses occurrences et contrôler leur sens dans le contexte de chaque phrase

Hanno unus adversus senatum causam foederis magno silentio propter auctoritatem suam, non cum adsensu audientium egit, per deos foederum arbitros ac testes obtestans ne Romanum cum Saguntino suscitarent **bellum**.

« Juvenem flagrantem cupidine regni viamque unam ad id cernentem si **ex bellis bella** serendo succinctus armis legionibusque vivat, velut materiam igni praebentes, ad exercitus misistis. mox Carthaginem circumsedebunt Romanae legiones ducibus iisdem dis per quos **priore bello rupta foedera** sunt ulti.

Utrum hostem an vos an fortunam utriusque populi ignoratis ? *Legatos ab sociis et pro sociis venientes* bonus imperator vester in castra non admisit ; jus gentium sustulit ; hi tamen, unde ne hostium quidem *legati* arcentur, pulsi, ad vos venerunt. Res ex foedere repetuntur ; publica fraus absit : auctorem culpae et reum criminis deposcunt. Quo lenius agunt, segnius incipiunt, eo cum cooperint vereor ne perseverantius saeviant.

Aegates insulas Erycemque ante oculos proponite, quae terra marique per quattuor et viginti annos passi sitis. vicerunt ergo di hominesque et, id de quo verbis ambigebatur uter populus foedus rupisset, **eventus belli** velut aequus judex, unde jus stabat, ei victoriam dedit.

Carthagini nunc Hannibal vineas turresque admovet : Carthaginis moenia quatit ariete. Sagunti ruinae - falsus utinam vates sim - nostris capitibus incident, susceptumque cum Saguntinis **bellum** habendum cum Romanis est.

Dedemus ergo Hannibalem ? dicet aliquis. Scio meam levem esse in eo auctoritatem propter paternas inimicitias ; sed et Hamilcarem eo perisse laetatus sum quod, si ille viveret, **bellum** jam haberemus cum Romanis, et hunc juvenem tamquam furiam facemque hujus **belli** odi ac detestor.

Hannon fut le seul à plaider devant le sénat la cause du traité ; il le fit dans un grand silence, en raison de son autorité, mais sans obtenir l'adhésion de ses auditeurs ; il les conjurait, au nom des dieux arbitres et témoins des traités, de ne pas susciter, avec la **guerre** contre Sagonte, une **guerre** contre les Romains.

« C'est un jeune homme brûlant du désir de régner, aux yeux duquel le seul moyen d'y parvenir était de vivre entouré d'armes et de légions en semant **guerre sur guerre**, que vous avez envoyé aux armées, comme on jette du bois pour alimenter le feu. bientôt ce seront les légions romaines qui assiègeront Carthage avec, pour chefs, les mêmes dieux qui ont permis aux Romains, **lors de la guerre précédente**, de punir la rupture du traité.

Est-ce que vous ne connaissez pas l'ennemi, ou vous-même, ou la fortune de l'un et l'autre peuple ? Votre excellent général n'a pas admis dans son camp des ambassadeurs envoyés par des alliés et venant défendre leurs alliés ; il a violé le droit des peuples ; et pourtant ces ambassadeurs, chassés de là-même d'où des ambassadeurs venant d'un ennemi ne sont pas écartés, sont venus vers vous. Ils réclament réparation, conformément au traité. Innocente-t-on l'État de l'accusation de perfidie ? C'est le responsable de la faute et le coupable du crime qu'ils réclament. Plus ils agissent avec modération, plus lents sont les débuts de leur action, plus ils mettront d'acharnement, je le crains, une fois qu'ils auront commencé, à appliquer le châtiment.

Rappelez-vous les îles Aegates, le mont Eryx, et tous les désastres, qui, pendant vingt-quatre ans, vous ont accablés sur terre et sur mer. Aussi les hommes et les dieux se réunirent contre nous ; des querelles de mots élevées sur les premiers infracteurs du traité cédèrent à **l'événement de la guerre**, qui, juge équitable, fit pencher la victoire du côté de la justice.

C'est contre Carthage qu'Hannibal fait avancer maintenant ses baraques et ses tours, ce sont les remparts de Carthage qu'il ébranle avec son bâlier. Les ruines de Sagonte – puissé-je être un faux prophète ! – retomberont sur nos têtes, et la **guerre** que nous avons entreprise contre les Sagontins, c'est contre les Romains qu'il nous faut la mener.

Allons-nous donc livrer Hannibal ? dira-t-on. Je sais que sur ce point mon autorité pèse peu, en raison de l'inimitié que j'avais contre son père ; mais, si je me réjouis de la mort d'Hamilcar, c'est parce que, s'il vivait, nous serions déjà en **guerre** avec les Romains ; quant à ce jeune homme, en qui je vois pour ainsi dire la furie et le brandon qui attise cette **guerre**, je le hais et je le maudis.

2. Proposition de synthèse et de rédaction d'une réponse pour l'écrit

Dans le discours d'Hannon au sénat de Carthage reconstitué par Tite Live, on trouve huit occurrences du nom « bellum », signe que ce mot concept a une importance non seulement quantitative mais surtout essentielle pour saisir l'enjeu de ce texte.

Le nom neutre « bellum, i, » est le résultat de l'évolution phonétique du latin archaïque « duellum, i, n ». Son étymologie indique donc qu'il s'agit d'**un conflit impliquant DEUX parties (« duo »)**. Mais à la différence du « duel » qui dans la langue moderne indique le plus souvent un affrontement entre deux individus, le « bellum » met aux prises deux parties plus importantes, où l'adversaire est identifié soit par un adjectif (« Romanum bellum » = la guerre contre Rome) soit par un nom ou un adjectif à l'ablatif précédé de la préposition « cum » : « cum Saguntino bellum » = la guerre contre Sagonte, ou avec une variante plus bas dans le texte, « cum Saguntinis bellum » ou « cum Romanis ». Par ailleurs, ces expressions étant mises dans la bouche du Carthaginois Hannon, elles impliquent que c'est contre Carthage que ces hostilités risquent de se retourner.

Le « bellum » met donc aux prises **des entités politiques importantes**, cités indépendantes comme Sagonte et surtout puissances territoriales rivales comme Rome et Carthage. Par ailleurs ce nom « bellum » implique **une certaine amplitude temporelle**, puisque les expressions « priore bello » et « eventus belli » font allusion dans ce texte à la première guerre punique, au terme de laquelle fut signé en 241 av. JC un traité, « foedus », dont la rupture est en train de constituer le « casus belli » d'une nouvelle guerre. Ceci justifie l'expression « ex bellis bella serendo » : par son agression contre Sagonte, Hannibal vient de semer les graines d'un nouveau conflit entre les deux impérialismes antagonistes.

Mais la relation de transitivité qui s'établit ici permet de mettre en lumière les mécanismes non seulement diplomatiques mais surtout symboliques à l'oeuvre dans le déclenchement de ce genre de conflit : en attaquant Sagonte, alliée de Rome, Hannibal vient en réalité d'attaquer Rome, qui à son tour peut attaquer Carthage, puisqu'il y a eu rupture du traité : « *rupta foedera* ». Cette condition *sine qua non* pour déclencher une nouvelle guerre s'inscrit dans **le concept de « bellum justum »** implicitement développé par Tite Live dans tout le texte. Un traité « foedus » engageant la « fides », la foi, la parole donnée, sa rupture est **un outrage aux dieux**, qui dès lors vont favoriser la partie agressée. C'est le sens du rappel historique d'Hannon à propos de la première guerre punique, au terme de laquelle sont intervenus « les mêmes dieux qui ont permis aux Romains, lors de la guerre précédente, de punir la rupture du traité », « *iisdem dis per quos priore bello rupta foedera sunt ulti.* »

Cet arrière-plan religieux explique pourquoi Tite Live insiste tellement sur les différents temps de la diplomatie, qui sont structurés par **les exigences du rituel fécial**. Une première délégation a été envoyée à Hannibal (« *legatos ab sociis et pro sociis venientes* »), que le bouillant Carthaginois a refusé de recevoir, violant en cela le « *jus gentium* ». Alors la délégation se rend à Carthage pour tenter d'obtenir du Sénat la réparation due à Sagonte. Si le discours d'Hannon est suivi d'effet, l'escalade en restera là ; mais même en cas de refus de la part de Carthage, le rituel fécial prévoit une deuxième ambassade, plus tard, pour laisser à la partie adverse le temps de changer d'avis. Ce n'est qu'en cas de deuxième refus que la guerre sera effectivement déclarée, dans laquelle Rome se donnera le beau rôle auprès des dieux et de l'Histoire, puisqu'elle aura paru laisser à son adversaire largement le temps de revenir à la raison et à la justice.

On voit bien ici à quel point l'Histoire à Rome est écrite par les vainqueurs, qui prêtent à un Carthaginois plus « éclairé » que les autres un raisonnement typiquement romain. Comme Virgile, qui à la même époque suggère dans *l'Enéide* que les guerres puniques trouvent leur origine mythique dans la haine et la malédiction de Didon abandonnée par Enée, Tite Live de son côté tente de persuader son lecteur que Rome a tout fait pour éviter un nouvel embrasement, ce qui, même si objectivement c'est bien Hannibal qui a déclenché la deuxième guerre punique, est une manière un peu rapide de justifier un processus qui a constitué pour Rome une étape décisive de sa conquête de toute la Méditerranée...